

EnvErgo accompagne votre service ADS sur la réglementation environnementale lors de l'instruction.



→ Rendez-vous sur envergo.beta.gouv.fr

Demander un avis réglementaire pendant l'instruction ADS

Un projet vous semble soumis au cas par cas ou à Natura 2000 ?

→ Confirmez-le avec EnvErgo pour demander les pièces complémentaires et sécuriser votre arrêté

Un projet artificialise plus de 1 000 m² ?

→ Il est peut-être soumis à la Loi sur l'eau sans le savoir, et risque le contentieux et les surcoûts

⇒ Adressez-nous une demande d'avis réglementaire !

Sur quels projets demander un avis réglementaire EnvErgo ?



Dès que le projet artificialise
plus de 1 000 m² !

EnvErgo se prononce sur :


- ✓ Lotissement
- ✓ Bâtiment agricole
- ✓ Bâtiment d'activité
- ✓ Équipement sportif
- ✓ Camping
- ✓ Aire de stationnement

EnvErgo ne se prononce pas encore :

- ✗ Site industriel
- ✗ Éolien ou photovoltaïque au sol
- ✗ ZAC

Comment se déroule la demande d'avis réglementaire ?

1

Je me rends sur
envergo.beta.gouv.fr
et je clique sur :
 Services urbanisme

2

Je remplis le formulaire
en 1 min 30
et reçois l'avis sous 72h.

3

Si le projet est soumis
à une réglementation
environnementale, l'avis
est envoyé directement*
au porteur de projet

4

Deux semaines plus tard,
EnvErgo contacte le porteur
et l'accompagne dans la
compréhension de l'avis et
des démarches attendues

**Si vous en avez fait le choix dans la demande.
Sinon, vous gardez la main pour le transmettre au porteur*

Un service public numérique gratuit

EnvErgo est un service du Ministère de la Transition Écologique ayant pour but d'améliorer la prise en compte des réglementations environnementales dans les projets d'aménagement et de construction.

Contact

 07 56 81 02 11
 contact@envergo.beta.gouv.fr